

FICHE D'URGENCE MEDICALE

Année scolaire 2020/2021

DOCUMENT NON CONFIDENTIEL à remplir par les familles à chaque début d'année scolaire.

Si vous souhaitez transmettre des informations confidentielles, vous pouvez le faire sous enveloppe fermée à l'attention du médecin ou de l'infirmière de l'établissement.

Lycée Professionnel Marcelle Pardé – Bourg en Bresse Année scolaire :

Nom de l'élève : Prénom : Qualité : Ext – D.P. – Int.

Classe : Date de naissance :

N° de sécurité sociale de l'élève:

☎ Portable de l'élève

Nom, prénom et adresse des parents ou du responsable légal :

.....

☞ **En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides. Veuillez faciliter notre tâche en nous donnant au moins un numéro de téléphone :**

① ☎ du domicile : Portable :

② ☎ du travail du père : Portable :

③ ☎ du travail de la mère : Portable :

④ Nom et ☎ d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement :

.....

⑤ Nom, adresse et ☎ du médecin traitant :

.....

Observations particulières que vous jugez utiles de porter à la connaissance de l'établissement (allergies, traitement en cours, précautions particulières à prendre...).

.....

PAI (Projet Accueil Individualisé) : établi à la demande de la famille

PAI à renouveler (joindre une ordonnance récente et valable sous pli cacheté)

Handicap

PPS (suivi MDPH)

En cas de maladie chronique nécessitant un traitement pendant le temps scolaire, joindre l'ordonnance et le protocole d'urgence.

Date du dernier rappel de vaccin antitétanique :

Pour la section ASSP, le vaccin de l'hépatite B est **obligatoire**, date du vaccin :

⇒ **Pour les nouveaux élèves seulement (secondes, élèves arrivant en cours d'année, passerelle) : joindre les photocopies des vaccinations, vérifier que nom et prénom figurent bien sur les photocopies**

☞ **En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est avertie par nos soins.**

Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.

Les frais de consultation médicale, transport et pharmacie sont à la charge des familles sauf en cas d'accident du travail de l'élève déclaré selon la législation en vigueur.

A, le.....

Signature du responsable légal,

Signature de l'élève,

(si majeur)